



ASSOCIATION DES **COMMUNAUTÉS**
FRANCOPHONES D'OTTAWA

PROCÈS-VERBAL

49^e assemblée générale annuelle

Mercredi 19 septembre 2018 à 19 h
181, rue Donald, Ottawa (Ontario)

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Déclaration d'ouverture

La présidence, Soukaina Boutiyeb, constate que le quorum est atteint et, à **19 h 05**, déclare ouverte la 49^e Assemblée générale de l'ACFO Ottawa.

1.2 Choix d'une présidence d'assemblée

Proposition AGA 2018-01

Il est proposé que Amély Friolet-O'Neil soit nommée à la présidence d'assemblée de la 49^e Assemblée générale de l'ACFO d'Ottawa.

Proposeur :	Pawel Mazurek	Abstention :	Nul
Appuyeur :	François Hastir	Vote :	Tou.te.s en faveur

1.3 Choix d'un/e secrétaire d'assemblée

Proposition AGA 2018-02

Il est proposé que Benjamin Doudard soit nommé secrétaire d'assemblée de la 49^e Assemblée générale de l'ACFO d'Ottawa.

Proposeur :	Gabrielle Chénard	Abstention :	Nul
Appuyeur :	Dènik Dorval	Vote :	Tou.te.s en faveur

1.4 Choix d'une présidence d'élection

Proposition AGA 2018-03

Il est proposé que Patrick Ladouceur soit nommé à la présidence d'élection de la 49^e Assemblée générale de l'ACFO d'Ottawa.

Proposeur :	Soukaina Boutiyeb	Abstention :	Nul
Appuyeur :	Luc Fournier	Vote :	Tou.te.s en faveur

2. Adoption de l'ordre du jour de la 48^e AGA

Proposition AGA 2018-04

Il est proposé que l'ordre du jour de la 49^e Assemblée générale de l'ACFO d'Ottawa soit adopté.

Proposeur : Sidonie Salabanzi

Abstention : Nul

Appuyeur : Éric Barrette

Vote : Tou.te.s en faveur

3. Procédures d'élections

3.1 Explication de la procédure d'élection

La présidence d'élection nous explique la procédure d'élection. Il précise les postes en élection :

- Présidence
- Administrateur.ice (3 postes)

3.2 Ouverture de la période de mise en candidature

La période de mise en candidatures sera ouverte jusqu'au point 8 de l'ordre du jour.

4. Adoption du procès-verbal

Proposition AGA 2018-05

Il est proposé que le procès-verbal de la 48^e Assemblée générale de l'ACFO d'Ottawa soit adopté tel que présenté.

Proposeur : Luc Fournier

Abstention : Nul

Appuyeur : Jean-Sébastien Landry

Vote : Tou.te.s en faveur

5. États financiers 2017-2018

5.1 Présentation des états financiers vérifiés

Marc Brazeau, comptable chez Marcil Lavallée et conseiller financier et budgétaire à l'ACFO, présente les états financiers vérifiés de l'année se terminant au 31 mars 2018 et dont une copie se trouve dans le rapport annuel, faisant partie intégrale de ce procès-verbal. Il fait état d'un surplus financier de près de 20 000\$ et félicite le CA et le bureau de l'ACFO Ottawa.

5.2 Réception des états financiers

Proposition AGA 2018-06

Il est proposé que le rapport des états financiers vérifiés au 31 mars 2018 soit reçu tel que présenté.

Proposeur : Diane Coudé

Abstention : Nul

Appuyeur : François Hastir

Vote : Tou.te.s en faveur

5.3 Choix de la firme comptable 2018-2019

Proposition AGA 2018-07

Il est proposé que la firme comptable Marcil Lavallée soit nommée la firme comptable de l'ACFO Ottawa pour l'exercice financier 2018-2019.

Proposeur : Denise Beauchamps

Abstention : Nul

Appuyeur : Éric Barrette

Vote : Tou.te.s en faveur

6. Rapport annuel 2017-2018

6.1 Présentation du rapport de la présidence

La présidence, Soukaina Boutiyeb, présente son rapport.

6.2 Présentation du rapport de la trésorerie

La trésorerie, Éric Barrette, présente son rapport.

6.3 Présentation du rapport d'activité 2017-2018

La direction générale, Ajà Besler, présente son rapport.

Proposition AGA 2018-08

Il est résolu que soient reçu les rapports de la présidence, de la trésorerie, ainsi que le rapport 2017-2018 de la direction générale.

Proposeur :	Diego Elizondo	Abstention :	Nul
Appuyeur :	Dènik Dorval	Vote :	Tou.te.s en faveur

7. Programmation 2018-2019

7.1 Présentation de la programmation de l'année 2018-2019

La directrice générale présente la programmation pour l'année 2018-2019.

8. Élections

8.1 Nomination des scrutateurs

Proposition AGA 2018-09

Il est proposé que Valérie Bourque et Emmanuel Luendu soient nommés comme scrutatrice et scrutateur.

Proposeur :	François Hastir	Abstention :	Nul
Appuyeur :	Pablo Mhanna-Sandoval	Vote :	Tou.te.s en faveur

8.2 Fin de la période de mise en candidature

Le président d'élection clôt la période de mise en candidature. Il annonce avoir reçu une candidature pour le poste de présidence ainsi que quatre candidatures pour les trois postes d'administrateurs vacants, en élection. Il déclare Soukaina Boutiyeb élue par acclamation à la présidence. Les 5 candidat.e.s sont invité.e.s à se présenter brièvement. Réjean Sirois annonce qu'il retire sa candidature au poste d'administrateur.

8.3 Élections et résultats des élections

Le nombre de candidatures étant égal au nombre de postes à pourvoir, le vote n'a pas lieu. La présidence d'élections annonce le résultat de l'élection:

Soukaina Boutiyeb élue par acclamation pour un mandat 2 ans à titre de Présidence

Chantale Lamarche, élue pour un mandat de 2 ans à titre d'administratrice.

François Hastir, élu pour un mandat de 2 ans à titre d'administrateur.

Dènik Dorval, élu pour un mandat de 2 ans à titre d'administrateur.

9. Propositions

9.1 Propositions émanant du Conseil d'administration

Nicolas Doiron, administrateur de l'ACFO Ottawa présente les 7 propositions du conseil d'administration. Un seul vote regroupant les 7 propositions est tenu.

Proposition AGA 2018-10

Il est proposé que

1. Les termes « Assemblée générale annuelle », « Assemblée générale » et « AGA » soient remplacés par « Assemblée annuelle » dans l'ensemble des Statuts et Règlements; que les termes « Assemblée générale spéciale (extraordinaire) » et « Assemblée générale spéciale » soient remplacés par « Assemblée extraordinaire » dans l'ensemble des Statuts et Règlements; et que la phrase suivante 2. *L'abréviation « AGA » désigne l' « assemblée générale annuelle »* soit enlevée de la page *Définitions et abréviations* des Statuts et Règlements.

2. La section suivante des Statuts et Règlements de l'ACFO OTTAWA

6.1.5 Avis de convocation

(1) L'avis de convocation pour l'assemblée générale annuelle ou spéciale (extraordinaire) devra se faire par le truchement des médias écrits et électroniques ou par lettre, adressée par la Direction générale, à chacun des membres en règle au moins trente (30) jours avant la date de ladite assemblée, indiquant la date et le lieu de ladite assemblée.

(2) La présence d'un membre en règle de l'ACFO Ottawa à une assemblée générale ou spéciale (extraordinaire) couvrira le défaut d'avis quant à ce membre.

soit remplacée par

6.1.5 Avis de convocation

(1) L'avis de convocation pour l'assemblée annuelle ou extraordinaire sera envoyé aux membres en règle au moins trente (30) jours avant la date de ladite assemblée, indiquant la date et le lieu de ladite assemblée. L'avis sera aussi publié sur le site Internet de l'ACFO Ottawa.

(2) L'ordre du jour, le rapport du vérificateur.rice et les états financiers seront disponibles pour tous les membres vingt-et-un (21) jours avant l'assemblée annuelle.

3. Le terme « président » soit remplacé par « présidence » dans l'ensemble des Statuts et Règlements;
que le terme « vice-président » soit remplacé par « vice-présidence » dans l'ensemble des Statuts et Règlements;
que le terme « directeur général » soit remplacé par « direction générale » dans l'ensemble des Statuts et Règlements;
que le terme « trésorier » soit remplacé par « trésorerie » dans l'ensemble des Statuts et Règlements;
que le terme « administrateur » soit remplacé par « administrateur.trice » dans l'ensemble des Statuts et Règlements; et
que le terme « vérificateur » soit remplacé par « vérificateur.trice » dans l'ensemble des Statuts et Règlements.

4. Les sections suivantes soient ajoutées au point 6.1.7 Ordre du jour l'Assemblée générale annuelle :

vi - Présentation et adoption :

- a) des états financiers approuvés*
- b) du rapport du vérificateur.rice*

et

xii - Propositions

- a) émanant du Conseil d'administration*
- b) émanant des membres*

Et que la numérotation soit ajustée en conséquence.

5. La section suivante soit ajoutée aux Statuts et Règlements :

6.1.9 Propositions émanant des membres

- (1) Les propositions émanant des membres doivent être précédées d'un avis de motion écrite au moins quarante-huit (48) heures avant l'assemblée annuelle.*
- (2) Les modalités pour soumettre les avis de motion écrite seront incluses dans la convocation pour l'assemblée annuelle.*
- (3) Les membres souhaitant faire une proposition doivent être présents lors de l'assemblée annuelle. Sinon, il est de leur responsabilité de trouver un porteur qui déposera la proposition à leur place.*
- (4) Au courant de l'assemblée annuelle, la présidence d'assemblée a l'entière discrétion de recevoir ou non les propositions qui n'auront pas été précédées d'un avis de motion écrite.*

6. La section suivante soit ajoutée au point 6.2.1. Composition des Statuts et Règlements :

- (4) De façon optionnelle, un représentant jeunesse, âgé de moins de 18 ans, agissant à titre de personne-ressource avec droit de parole.*
- (5) Les personnes suivantes ne peuvent être membres votants du conseil d'administration :*
 - a. Les personnes autres que des particuliers.*
 - b. Les personnes de moins de 18 ans.*
 - c. Les personnes déclarées incapables de gérer leurs biens en application de la Loi de 1992 sur la prise de décisions au nom d'autrui ou de la Loi sur la santé mentale.*
 - d. Les personnes déclarées incapables par un tribunal, au Canada ou à l'étranger.*
 - e. Les personnes qui ont le statut de failli.*

7. La section suivante

6.2.9 Le comité exécutif

Le Conseil d'administration peut déléguer certains de ses pouvoirs de gestion courante au Comité exécutif afin de permettre au Comité exécutif, à partir des orientations stratégiques, des vœux et des résolutions de l'Assemblée générale annuelle et de leur interprétation, d'assurer et de superviser la mise en œuvre, l'exécution et le contrôle budgétaire des programmes, des services et des activités de l'ACFO Ottawa.

6.2.10 Composition

(1) Le Comité exécutif est composé : du président de l'ACFO Ottawa qui, d'office, préside le Comité exécutif, avec droit de vote; du vice-président, avec droit de vote; du trésorier, avec droit de vote.

(2) la direction générale agit à titre de secrétaire et de personne-ressource avec droit de parole.

6.2.11 Procédures de vote

Les procédures de vote du Comité exécutif sont les mêmes que celles du Conseil d'administration (6.2.4).

6.2.12 Quorum

Deux membres du Comité exécutif ayant droit de vote constituent le quorum du Comité exécutif.

6.2.13 Réunions

(1) Le Comité exécutif se réunit au besoin.

(2) Les réunions du Comité exécutif peuvent être convoquées :

a) par le président; ou

b) par deux membres ayant droit de vote.

soit remplacée par

6.2.9 Le comité exécutif

Le Conseil d'administration peut déléguer certains de ses pouvoirs de gestion courante au Comité exécutif afin de permettre au Comité exécutif, à partir des orientations stratégiques, des vœux et des résolutions de l'Assemblée générale annuelle et de leur interprétation, d'assurer et de superviser la mise en œuvre, l'exécution et le contrôle budgétaire des programmes, des services et des activités de l'ACFO Ottawa.

(1) Composition

Le Comité exécutif est composé :

a) de la présidence de l'ACFO Ottawa qui, d'office, préside le Comité exécutif, avec droit de vote;

b) de la vice-présidence, avec droit de vote;

c) de la trésorerie, avec droit de vote.

d) de la direction générale, à titre de secrétaire et de personne-ressource avec droit de parole.

(2) Procédures de vote

Les procédures de vote du Comité exécutif sont les mêmes que celles du Conseil d'administration (6.2.4).

(3) Quorum

Deux membres du Comité exécutif ayant droit de vote constituent le quorum du Comité exécutif.

(4) Réunions

a) Le Comité exécutif se réunit au besoin.

b) Les réunions du Comité exécutif peuvent être convoquées par la présidence ou par deux membres ayant droit de vote.

Proposeur : Nicholas Doiron

Abstention : Nul

Appuyeur : Luc Fournier

Vote : Tou.te.s en faveur

9.2 Propositions émanant des membres

Philippe Denault présente sa proposition.

Proposition AGA 2018-11

Attendu que le Quartier Vanier est un bastion historique et démographique de la Francophonie à Ottawa.

Attendu que plusieurs organismes francophones se sont développés et continuent de grandir et rayonner à Vanier et autour du quartier, dont l'hôpital Montfort, l'École secondaire publique De La Salle, le Centre des services communautaires de Vanier.

Attendu que le projet de déménager l'Armée du Salut à Vanier dans une installation de taille institutionnelle aura un impact majeur sur le tissu social de Vanier, y compris les organismes francophones de services de santé et services sociaux.

Attendu que la modification du plan officiel et du plan secondaire de la Ville a été effectué sans consultation adéquate de la communauté francophone de Vanier par l'Armée du Salut et la Ville d'Ottawa, et sans étude d'impact social et économique.

Attendu que des citoyens de Vanier, appuyés par la communauté, ont porté en appel la décision de la Ville et qu'un fonds de défense juridique a été créé à cette fin et que des collectes de fonds sont toujours en cours.

Attendu que l'appel juridique fait état de la décision de la Ville d'Ottawa de ne pas étudier les impacts sur la communauté francophone et du principe constitutionnel de protection des minorités au Canada.

Attendu que l'ACFO est solidaire aussi des démarches effectuées par les organismes autochtones qui seront aussi affectés par la décision de la Ville d'Ottawa à Vanier.

IL EST RÉSOLU PAR L'ASSEMBLÉE :

QUE tous les efforts possibles soient déployés par l'ACFO et son comité exécutif pour appuyer les démarches de la communauté de Vanier dans la défense de leurs droits linguistiques et constitutionnels, y compris des démarches visant à appuyer le fonds de défense juridique.

QUE des efforts particuliers soient déployés par l'ACFO et son comité exécutif pour promouvoir la culture et le développement social et économique de la communauté francophone de Vanier, et ce notamment afin de préserver et renforcer la vitalité des institutions existantes ou d'en créer de nouvelles.

QU'UN rapport soit déposé à la prochaine assemblée annuelle afin de rendre compte des efforts et progrès accomplis pendant l'année et des défis existants dans la communauté francophone de Vanier ou des quartiers touchés par le projet de l'Armée du Salut.

Proposeur : Philippe Denault
Appuyeur : Denise Beauchamps

L'assemblée discute de la motion, et après plusieurs minutes de délibérations, une proposition accessoire à la question principale est présentée :

Proposition AGA 2018-12

Il est proposé de renvoyer la proposition pour étude par le conseil d'administration.

Proposeur : Luc Fournier
Appuyeur : Éric Barrette
Abstention : Nul
Vote : Une personne est contre. Adopté.

10. Mot de la fin

La présidence de l'ACFO Ottawa remercie les participants de l'Assemblée.

11. Levée de l'assemblée

Proposition AGA 2018-13

Il est proposé que l'assemblée soit levée à 20 h 49.

Proposeur : Pablo Mhanna-Sandoval

L'assemblée est levée à 20h49.

Liste des présences

1. Ajà Besler. ACFO Ottawa
2. Alyscia Campeau. David Aplin Group
3. Amanda Moisan. UniqueFM 94,5
4. Amély Friolet-O'neil
5. Benjamin Doudard. ACFO Ottawa
6. Chantale Lamarche
7. Christian Marcoux. Perspectives Vanier
8. Claudette Nibigira
9. Danielle Pécore-Ugorji. RPFO
10. Dènik Dorval. Conseil de la coopération de l'Ontario
11. Denise Beauchamp. ACV-Comité de la francophonie de Vanier
12. Diane Coude
13. Diego Elizondo
14. Emmanuel Luendu
15. Éric Barrette. ACFO
16. Francine Groulx. Maison d'amitié
17. François Hastir. RÉFO
18. Gabrielle Chénard. RÉFO
19. Gabrielle Marcotte. Mouvement d'implication francophone d'Orléans
20. Gadd Brendan
21. Guyanne Sauvé
22. Jean-Emmanuel Bouchard.
23. Jean-Sébastien Landry. ACFO Ottawa
24. Luc Fournier. ACFO Ottawa
25. Magali Hureau. CEPEO
26. Marc Brazeau. Marcil Lavallee
27. Mona Fortier
28. Natalie Chantigny-Maiorino. CECCE
29. Nicholas Doiron. ACFO Ottawa
30. Pablo Mhanna-Sandoval.
31. Patrick Ladouceur. Université d'Ottawa
32. Pawel Mazurek
33. Philippe Denault
34. Réjean Sirois. CECCE
35. Ronald Caza
36. Samuel Harvey
37. Sidonie Salabanzi. ACFO Ottawa
38. Soukaina Boutiyeb. ACFO Ottawa
39. Valérie Bourque. ACFO Ottawa
40. Jean-Simon Milette. Le Droit (observateur)
41. Maeve Burbridge. La Rotonde - journal francophone de l'Université d'Ottawa (observateur)
42. Sarah Laliberté. Bureau de Nathalie Des Rosiers (observateur)
43. Sebastien Pierroz. TFO (observateur)